

DELEGATION DE SIGNATURE - Décision n° 2026-013
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALIER SUD-ILE-DE-FRANCE,

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre national de gestion en date du 21 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Benoît FRASLIN en qualité de directeur du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France à Melun et de l'établissement public gériatologique de Tournan-en-Brie et dans le cadre de la convention de direction commune, Directeur du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre national de gestion en date du 7 novembre 2024 portant nomination de Madame Myriam LEMAIRE en qualité de directrice adjointe du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatologique de Tournan-en-Brie et dans le cadre de la convention de direction commune, directrice adjointe du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Considérant l'affectation de Madame Séverine FLOT, attachée d'administration hospitalière, en qualité de responsable budgétaire et comptable rattachée à la direction des affaires financières et du développement de l'activité ;
- Considérant l'affectation de Madame Valérie LE BOULAIRE, attachée d'administration, en qualité de responsable des admissions et de la facturation rattachée à la direction des affaires financières et du développement de l'activité ;
- Considérant l'affectation de Madame Oriane PODEVIN, de Madame Louise LAMAS, de Madame Amélie HOMMET, de Madame Aurélie LESTARQUIT et de Madame Sandrine GILLIER à la direction des affaires financières et du développement de l'activité, service des admissions ;
- Considérant l'affectation de Madame Nadia MORNARD à la direction des affaires financières et du développement de l'activité ;
- Considérant l'affectation de Madame Sandy ALDERMAN-GUERLOT en qualité de directrice adjointe référente des pôles « gériatrie » sur les sites de Melun et de Brie-Comte-Robert ;
- Considérant l'affectation de Madame Aurore DUPRIEZ sur le site de Brie-Comte-Robert ;
- Considérant l'affectation de Madame Carine ALEXANDRE coordinatrice de secteur AMA Pôle de Psychiatrie ;
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public hospitalier.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à Madame Myriam LEMAIRE, directrice adjointe chargée des affaires financières et du développement de l'activité, à l'effet de signer tous les documents, décisions et correspondances se rapportant aux activités de la direction des affaires financières et du développement de l'activité.

Elle reçoit en outre délégation permanente :

Pour la signature des documents liés aux affaires budgétaires et financières se rapportant :

- a) A l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, à l'exclusion des actes de réquisition du trésorier ;
- b) L'ordonnancement des recettes ;
- c) Aux procédures comptables ;
- d) A la souscription d'emprunts et lignes de trésorerie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE, délégation est donnée en ce qui concerne les procédures comptables ainsi que la liquidation, le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes à Madame Séverine FLOT, attachée d'administration hospitalière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE et de Madame Séverine FLOT, délégation est donnée en ce qui concerne les procédures comptables ainsi que la liquidation, le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes à Madame Nadia MORNARD, adjointe des cadres hospitaliers.

Pour la signature des documents suivants se rapportant aux admissions :

- a) Les bulletins de situation ;
- b) Les documents d'état civil ;
- c) Les courriers et documents liés aux prises en charge des patients et au suivi de la facturation et du contentieux ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE, la même délégation est donnée à Madame Valérie LE BOULAIRE, attachée principale d'administration hospitalière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE et de Madame Valérie LE BOULAIRE, est autorisée à signer, dans la limite de ses attributions, les documents susmentionnés :

- Madame Oriane PODEVIN, Adjoint administratif ;

- d) Les contrats de séjour des résidents en EHPAD :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandy ALDERMAN-GUERLOT, sont autorisées à signer, dans la limite de leurs attributions, les documents susmentionnés,

- . Madame Aurore DUPRIEZ, adjoint administratif, pour le site de Brie-Comte-Robert
- . Madame Sandrine GILLIER, adjoint des cadres hospitaliers, pour les 2 sites
- . Madame Aurélie LESTARQUIT adjoint administratif pour le site de Melun

- e) les documents administratifs prévus par la Loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,
- f) les documents administratifs, et en particulier le document de saisine du Juge des Libertés et de la Détention, prévus par l'article 17 de la Loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le Code de la santé publique, qui modifie notablement le régime de l'isolement et de la contention dans le secteur psychiatrique ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LEMAIRE, sont autorisées à signer ces décisions :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00	- Madame Carine ALEXANDRE Coordinatrice AMA psychiatrie - Madame Louise LAMAS, adjointe administrative - Madame Amélie HOMMET, adjointe administrative
En semaine à partir de 18h00, ainsi que les week-ends et jours fériés	L'ensemble des cadres administratifs d'astreinte.

ARTICLE 2 : Madame Myriam LEMAIRE tient le directeur informé des décisions prises en vertu de la présente délégation.

ARTICLE 3 : La décision n°2025-05 est abrogée.

ARTICLE 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 5 : La présente décision est portée au registre des décisions, publiée sur le site internet du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France,

Elle sera portée à la connaissance du président du conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne

Fait à Melun, le 1^{er} janvier 2026

LE DELEGANT
Benoît FRASLIN

